

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 11 octobre 2024 à 20 heures 00 minutes  
Mairie

Quorum : 11

**Présents :**

Mme BONNARD Solange, Mme CHÉRIFI Alice, Mme DELECLUSE Nathalie, Mme DUGAVE Estelle, M. LOUETTE Jocelyn, Mme MARSILLE Séverine, M. MARTINVAL Claude, M. MOREL Claude, Mme MOREL LOUNIS Louisa, M. NOGENT Roland, Mme PECOURT Isabelle, Mme PHILIPPON Jeannine, Mme ROZMIAREK Sylvie, M. TOUPART Patrice

**Procuration(s) :**

M. PERRET Eric donne pouvoir à M. MOREL Claude, Mme SEGURA FARO Véronique donne pouvoir à M. NOGENT Roland

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

M. DUBREUCQ Ludovic, M. GUIBON Eric, M. HUL Sovankiri, M. PERRET Eric, Mme SEGURA FARO Véronique

**Secrétaire de séance :** M. MARTINVAL Claude

**Président de séance :** M. MARTINVAL Claude

1 - Convention d'occupation pour la CPTS Nord-Picardie

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 31/2024

Séance du 11/10/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le vendredi Onze du mois d'Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de FLESSELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jocelyn LOUETTE, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 16

Contre : 00

Abstentions : 00

**Etaient présents :**

Mme BONNARD Solange, Mme CHÉRIFI Alice, Mme DELECLUSE Nathalie, Mme DUGAVE Estelle, M. LOUETTE Jocelyn, Mme MARSILLE Séverine, M. MARTINVAL Claude, M. MOREL Claude, Mme MOREL LOUNIS Louisa, M. NOGENT Roland, Mme PECOURT Isabelle, Mme PHILIPPON Jeannine, Mme ROZMIAREK Sylvie, M. TOUPART Patrice

**Procurations :**

M. PERRET Eric donne pouvoir à M. MOREL Claude, Mme SEGURA FARO Véronique donne pouvoir à M. NOGENT Roland

**Etaient excusés :**

M. DUBREUCQ Ludovic, M. GUIBON Eric, M. HUL Sovankiri, M. PERRET Eric, Mme SEGURA FARO Véronique

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. MARTINVAL Claude

Date de convocation  
02/10/2024

Date d'affichage  
02/10/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

## OBJET : Convention d'occupation pour la CPTS Nord-Picardie

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une demande d'occupation de la Communauté Professionnelle de Santé Nord Picardie, représentée par Monsieur CAZÉ, à la Maison médicale pour 3 demies-journées par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- d'approuver l'occupation de la Maison Médicale par la CPTS Nord-Picardie pour 3 demies-journées par semaine
- de fixer la location à 150 € par mois
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation avec Monsieur CAZÉ, représentant la CPTS Nord-Picardie.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à FLESSELLES, le 14/10/2024  
Le Maire,  
Jocelyn LOUETTE

2 - Convention avec la SEP pour le curage des grilles et avaloirs des eaux pluviales

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 32/2024

Séance du 11/10/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le vendredi Onze du mois d'Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de FLESSELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jocelyn LOUETTE, Maire.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 16

Contre : 00

Abstentions : 00

### Étaient présents :

Mme BONNARD Solange, Mme CHÉRIFI Alice, Mme DELECLUSE Nathalie, Mme DUGAVE Estelle, M. LOUETTE Jocelyn, Mme MARSILLE Séverine, M. MARTINVAL Claude, M. MOREL Claude, Mme MOREL LOUNIS Louisa, M. NOGENT Roland, Mme PECOURT Isabelle, Mme PHILIPPON Jeannine, Mme ROZMIAREK Sylvie, M. TOUPART Patrice

### Procurations :

M. PERRET Eric donne pouvoir à M. MOREL Claude, Mme SEGURA FARO Véronique donne pouvoir à M. NOGENT Roland

### Étaient excusés :

M. DUBREUCQ Ludovic, M. GUIBON Eric, M. HUL Sovankiri, M. PERRET Eric, Mme SEGURA FARO Véronique

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. MARTINVAL Claude

Date de convocation  
02/10/2024

OBJET : Convention avec la SEP pour curage grilles et avaloirs

Date d'affichage  
02/10/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J..J....

et publication du :

..J..J....

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une proposition de la Société des Eaux de Picardi pour le curage des grilles et avaloirs des eaux pluviales.

Considérant que cette proposition permettra un gain financier pour la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- d'approuver la convention proposer par la Société des eaux de Picardie pour le curage des 230 grilles et avaloirs des eaux pluviales de la commune

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société des Eaux de Picardie.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à FLESSELLES, le 14/10/2024  
Le Maire,  
Jocelyn LOUETTE

### 3 - Subventions aux associations communales pour la saison 2024/2025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 33/2024

Séance du 11/10/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le vendredi Onze du mois d'Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de FLESSELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jocelyn LOUETTE, Maire.

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 16

Contre : 00

Abstentions : 00

#### Étaient présents :

Mme BONNARD Solange, Mme CHÉRIFI Alice, Mme DELECLUSE Nathalie, Mme DUGAVE Estelle, M. LOUETTE Jocelyn, Mme MARSILLE Séverine, M. MARTINVAL Claude, M. MOREL Claude, Mme MOREL LOUNIS Louisa, M. NOGENT Roland, Mme PECOURT Isabelle, Mme PHILIPPON Jeannine, Mme ROZMIAREK Sylvie, M. TOUPART Patrice

#### Procurations :

M. PERRET Eric donne pouvoir à M. MOREL Claude, Mme SEGURA FARO Véronique donne pouvoir à M. NOGENT Roland

#### Étaient excusés :

M. DUBREUCQ Ludovic, M. GUIBON Eric, M. HUL Sovankiri, M. PERRET Eric, Mme SEGURA FARO Véronique

A été nommé comme secrétaire de séance : M. MARTINVAL Claude

Date de convocation  
02/10/2024

OBJET : Subventions aux associations communales pour la  
saison 2024/2025

Date d'affichage  
02/10/2024

Monsieur le Maire expose que la commission Vie associative s'est réunie pour l'étude des dossiers de subventions reçus.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..I..I....

et publication du :

..I..I....

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- d'approuver les subventions aux associations communales pour la saison 2024/2025 soit 30 275 € comme suit :

ACPG	900	
Association culturelle	300	
Association Parents d'élèves	500	
Chasse	300	
ecole maternelle	160	
ecole élémentaire	400	
Flesselles Jumelage	250	
Fleselles Terroir Animation + telethon	4315	
Union Sportive Flesselles (foot)	12000	(6000 déjà versé)
Les Foulées Flesselloises	1500	
GEA Gym entretien adultes	400	
Harmonie	1000	
Judo villers	700	
Les aînés	1500	
Les Hirondelles	800	
Ping Pong	300	
Rugby	2000	
Taroteurs du gressois	300	
Tennis	2500	
Yoga	600	

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à FLESSELLES, le 14/10/2024  
Le Maire,  
Jocelyn LOUETTE

4 - Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque prévoyance dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 34/2024**

Séance du 11/10/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le vendredi Onze du mois d'Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de FLESSELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jocelyn LOUETTE, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 16

Contre : 00

Abstentions : 00

**Etaient présents :**

Mme BONNARD Solange, Mme CHÉRIFI Alice, Mme DELECLUSE Nathalie, Mme DUGAVE Estelle, M. LOUETTE Jocelyn, Mme MARSILLE Séverine, M. MARTINVAL Claude, M. MOREL Claude, Mme MOREL LOUNIS Louisa, M. NOGENT Roland, Mme PECOURT Isabelle, Mme PHILIPPON Jeannine, Mme ROZMIAREK Sylvie, M. TOUPART Patrice

**Procurations :**

M. PERRET Eric donne pouvoir à M. MOREL Claude, Mme SEGURA FARO Véronique donne pouvoir à M. NOGENT Roland

**Etaient excusés :**

M. DUBREUCQ Ludovic, M. GUIBON Eric, M. HUL Sovankiri, M. PERRET Eric, Mme SEGURA FARO Véronique

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. MARTINVAL Claude

Date de convocation

02/10/2024

**OBJET : Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque prévoyance dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG**

Date d'affichage

02/10/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..J./..

et publication du :

..J./..

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agent·es,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la convention de participation conclue par le CDG en date du 14/07/2023 avec l'organisme ;

Vu l'avis du comité social territorial du 10/09/2024

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agent·es qu'ils emploient,

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les Centres de Gestion concluent, pour le compte des

collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agent·es, au titre de la protection sociale complémentaire

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, *la commune de FLESSELLES* souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agent·es dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 80 pour le risque prévoyance.

Le montant MENSUEL de la participation est fixé à 7 € par agent.

L'assemblée délibérante :

- Décide d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 80 pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en découlant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à FLESSELLES, le 14/10/2024  
Le Maire,  
Jocelyn LOUETTE

5 - Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque santé dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 35/2024**

Séance du 11/10/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le vendredi Onze du mois d'Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de FLESSELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jocelyn LOUETTE, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 16

Contre : 00

Abstentions : 00

**Etaient présents :**

Mme BONNARD Solange, Mme CHÉRIFI Alice, Mme DELECLUSE Nathalie, Mme DUGAVE Estelle, M. LOUETTE Jocelyn, Mme MARSILLE Séverine, M. MARTINVAL Claude, M. MOREL Claude, Mme MOREL LOUNIS Louisa, M. NOGENT Roland, Mme PECOURT Isabelle, Mme PHILIPPON Jeannine, Mme ROZMIAREK Sylvie, M. TOUPART Patrice

**Procurations :**

M. PERRET Eric donne pouvoir à M. MOREL Claude, Mme SEGURA FARO Véronique donne pouvoir à M. NOGENT Roland

**Etaient excusés :**

M. DUBREUCQ Ludovic, M. GUIBON Eric, M. HUL Sovankiri, M. PERRET Eric, Mme SEGURA FARO Véronique

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. MARTINVAL Claude

Date de convocation

02/10/2024

**OBJET : Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque santé dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG**Date d'affichage

02/10/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..I..I....

et publication du :

..I..I....

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la convention de participation conclue par le CDG en date du 14/07/2023 avec l'organisme ;

Vu l'avis du comité social territorial du 10/09/2024

Considérant que les personnes publiques participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient, ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale,

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les Centres de Gestion concluent, pour le compte des

collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire, des conventions de participation.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la commune de FLESSELLES souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 80 pour le risque santé.

Le montant MENSUEL de la participation est fixée à 15 € par agent.

**L'assemblée délibérante après en avoir délibéré :**

- Décide d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 80 pour le risque santé, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en découlant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à FLESSELLES, le 14/10/2024  
Le Maire,  
Jocelyn LOUETTE

6 - Rapport sur la qualité annuelle, sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'année 2023

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 36/2024**

Séance du 11/10/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le vendredi Onze du mois d'Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de FLESSELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jocelyn LOUETTE, Maire.



**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 16

Contre : 00

Abstentions : 00

**Etaient présents :**

Mme BONNARD Solange, Mme CHÉRIFI Alice, Mme DELECLUSE Nathalie, Mme DUGAVE Estelle, M. LOUETTE Jocelyn, Mme MARSILLE Séverine, M. MARTINVAL Claude, M. MOREL Claude, Mme MOREL LOUNIS Louisa, M. NOGENT Roland, Mme PECOURT Isabelle, Mme PHILIPPON Jeannine, Mme ROZMIAREK Sylvie, M. TOUPART Patrice

**Procurations :**

M. PERRET Eric donne pouvoir à M. MOREL Claude, Mme SEGURA FARO Véronique donne pouvoir à M. NOGENT Roland

**Etaient excusés :**

M. DUBREUCQ Ludovic, M. GUIBON Eric, M. HUL Sovankiri, M. PERRET Eric, Mme SEGURA FARO Véronique

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. MARTINVAL Claude

**Date de convocation**

02/10/2024

**OBJET : Rapport sur la qualité annuelle, sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'année 2023****Date d'affichage**

02/10/2024

Monsieur le Maire donne lecture du rapport sur la qualité annuelle, sur le prix et

la qualité du service de l'eau potable de l'année 2023 établi par le SIAEP

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

(Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) de Naours .

..../..../..

et publication du :

..../..../..

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :**

- d'approuver le Rapport sur l'eau de l'exercice 2023

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à FLESSELLES, le 14/10/2024

Le Maire,

Jocelyn LOUETTE

7 - Décisions modificatives au Budget principal Primitif 2024

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL n° 37/2024**

Séance du 11/10/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le vendredi Onze du mois d'Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de FLESSELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jocelyn LOUETTE, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 16

Contre : 00

Abstentions : 00

**Etaient présents :**

Mme BONNARD Solange, Mme CHÉRIFI Alice, Mme DELECLUSE Nathalie,  
Mme DUGAVE Estelle, M. LOUETTE Jocelyn, Mme MARSILLE Séverine, M.  
MARTINVAL Claude, M. MOREL Claude, Mme MOREL LOUNIS Louisa, M.  
NOGENT Roland, Mme PECOURT Isabelle, Mme PHILIPPON Jeannine, Mme  
ROZMIAREK Sylvie, M. TOUPART Patrice

**Procurations :**

M. PERRET Eric donne pouvoir à M. MOREL Claude, Mme SEGURA FARO  
Véronique donne pouvoir à M. NOGENT Roland

**Etaient excusés :**

M. DUBREUCQ Ludovic, M. GUIBON Eric, M. HUL Sovankiri, M. PERRET Eric,  
Mme SEGURA FARO Véronique

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. MARTINVAL Claude

**Date de convocation**

02/10/2024

**OBJET : Décisions modificatives au Budget principal Primitif  
2024****Date d'affichage**

02/10/2024

Monsieur le Maire informe que les crédits inscrits à l'article 6411 seont  
insuffisants pour finir l'année.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :**

- d'approuver les décisions modificatives suivantes au BP 2024 principal :

- Article 6411 (DF) : + 15 000 €

- Article 6067 (DF) : - 15 000 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à FLESSELLES, le 14/10/2024

Le Maire,

Jocelyn LOUETTE

8 - Pose d'un store banne au bâtiment communal sis 7, rue de Villers (fleuriste) Demande de subvention au  
Conseil Départemental

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL n° 38/2024**

Séance du 11/10/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le vendredi Onze du mois d'Octobre à vingt heures,  
le Conseil Municipal de FLESSELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Jocelyn LOUETTE, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 16

Contre : 00

Abstentions : 00

**Etaient présents :**

Mme BONNARD Solange, Mme CHÉRIFI Alice, Mme DELECLUSE Nathalie, Mme DUGAVE Estelle, M. LOUETTE Jocelyn, Mme MARSILLE Séverine, M. MARTINVAL Claude, M. MOREL Claude, Mme MOREL LOUNIS Louisa, M. NOGENT Roland, Mme PECOURT Isabelle, Mme PHILIPPON Jeannine, Mme ROZMIAREK Sylvie, M. TOUPART Patrice

**Procurations :**

M. PERRET Eric donne pouvoir à M. MOREL Claude, Mme SEGURA FARO Véronique donne pouvoir à M. NOGENT Roland

**Etaient excusés :**

M. DUBREUCQ Ludovic, M. GUIBON Eric, M. HUL Sovankiri, M. PERRET Eric, Mme SEGURA FARO Véronique

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. MARTINVAL Claude

Date de convocation

02/10/2024

**OBJET : Pose d'un store banne au bâtiment communal sis 7, rue de Villers (fleuriste) Demande de subvention au Conseil Départemental**

Date d'affichage

02/10/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

Monsieur le Maire informe que le repreneur de commerce "Fleuriste" locataires des locaux communaux au n° 7 de la rue de Villers a sollicité le remplacement des stores devenus obsolètes.

Monsieur le Maire présente les devis reçus.

Monsieur le Maire expose que la commune peut solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre "Axes complémentaires"

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :**

- de retenir le devis de la Société FABRIPLAST pour un montant de 6983 € HT
- D'Approuver le plan de financement suivant :
- Subvention du département de 40 % (axes complémentaires) : 2 793 € HT
- Part à charge de la commune - 60 % : 4 190 € HT ET
- Avance de TVA de 1397 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à FLESSELLES, le 14/10/2024  
Le Maire,  
Jocelyn LOUETTE

9 - Réfection des sanitaires de l'école élémentaire "Georges Brassens- Demande de subvention au Conseil Départemental

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL n° 39/2024**

Séance du 11/10/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le vendredi Onze du mois d'Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de FLESSELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au

nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jocelyn LOUETTE, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 16

Contre : 00

Abstentions : 00

**Etaient présents :**

Mme BONNARD Solange, Mme CHÉRIFI Alice, Mme DELECLUSE Nathalie, Mme DUGAVE Estelle, M. LOUETTE Jocelyn, Mme MARSILLE Séverine, M. MARTINVAL Claude, M. MOREL Claude, Mme MOREL LOUNIS Louisa, M. NOGENT Roland, Mme PECOURT Isabelle, Mme PHILIPPON Jeannine, Mme ROZMIAREK Sylvie, M. TOUPART Patrice

**Procurations :**

M. PERRET Eric donne pouvoir à M. MOREL Claude, Mme SEGURA FARO Véronique donne pouvoir à M. NOGENT Roland

**Etaient excusés :**

M. DUBREUCQ Ludovic, M. GUIBON Eric, M. HUL Sovankiri, M. PERRET Eric, Mme SEGURA FARO Véronique

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. MARTINVAL Claude

Date de convocation  
02/10/2024

**OBJET : Réfection des sanitaires de l'école élémentaire "Georges Brassens- Demande de subvention au Conseil Départemental**

Date d'affichage  
02/10/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..J./..

et publication du :

..J./..

Monsieur le Maire informe que les sanitaires de l'école élémentaire "Georges Brassens" sont devenus vétustes et nécessitent d'une réfection.

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour un montant total de 1659 € HT  
ETS HOIRET pour peinture : 4525 € HT  
ETS HOIRET pour changement 2 portes : 560 € HT  
ETS LEBLANC pour sanitaires- : 9089 € HT  
ETS CHALLENGER pour claustras : 2416 € HT)

Monsieur le Maire expose que la commune peut solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre "Fonds d'appui aux communes" Travaux Bâtiments communaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :**

- d'approuver les devis pour un montant de 16 590 € HT -
- d'Approuver le plan de financement suivant :
- Subvention du département de 40 % (bâtiments communaux : 6 636 € HT
- Part à charge de la commune - 60 % : 9 954 € HT ET
- Avance de TVA de 3318 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à FLESSELLES, le 14/10/2024  
Le Maire,  
Jocelyn LOUETTE

Le Secrétaire de séance,

Fait à  
Le Maire,

